



FEDERATION FRANÇAISE
LIGUE D'AQUITAINE



Règlement Sportif de sélection aux Championnats de France Minimes et Espoirs

GLISSE – SOLITAIRE EQUIPAGE - EXTREME GLISSE

1 – MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE France

1.1 - Les sélections aux championnats de France sont définies par la FFV et par la ligue d'Aquitaine de Voile. La FFV communique à la ligue le quota de référence calculé en fonction du nombre de coureur ou équipage figurant aux classements du championnat de France 2006.

1.2 - La sélection des coureurs (pour les solitaires) et des équipages (pour les doubles) se fera sur les épreuves de février à mi-juin. La sélection 2007 s'effectuera sur 3 ou 4 sélective de ligue coefficient 1 et une sélective interligue coefficient 2 (cf.calendrier ci-joint).

Si la SIL a été annulée par l'organisation de course, la commission sportive de la ligue d'Aquitaine de Voile décidera de la SIL qui servira de sélection.

1.3 - En cas d'égalité de point d'un coureur ou d'un équipage, le coureur ou l'équipage ayant eu le plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^o, 3^o etc... sera sélectionné pour participer au Championnat de France.

En cas de désistement d'un coureur ou d'un équipage, c'est le coureur ou l'équipage ayant eu le plus petit nombre de points immédiatement après qui sera sélectionné.

2 – INSCRIPTIONS

2.1 – Seuls peuvent participer aux sélections les barreurs et les équipiers licenciés en Aquitaine et titulaires de la licence fédérale valide et en règle avec leur association de classe.



LIGUE D'AQUITAINE DE VOILE
Boulevard du Parc des Expositions
33520 Bruges - Bordeaux Lac
Téléphone : 05.56.50.47.93 - Télécopie : 05.56.69.09.09
Email : voile.aquitaine@club-internet.fr
Site Internet : voile-aquitaine.fr.st

3 – BATEAUX

3.1 – Aucune restriction n'est apportée quant à la propriété des bateaux. Les coureurs peuvent en être propriétaires, locataires ou emprunteurs.

3.2 – Aucun bateau ne peut prendre part à une régata s'il n'est pas conforme aux règles et spécifications de sa classe et s'il n'est pas en règle avec son association de classe.

Le Comité de Protestation est responsable de l'application de ces règles.

4 – PARCOURS

Dans la mesure du possible, il est demandé d'adapter le type et la taille du (des) parcours en fonction des séries.

Type : trapèze, triangle, banane, etc...

Taille : environ 1H00 pour le premier de chaque série

5 – CALCUL DES POINTS

En dériveurs Double et en catamaran les classements sont réalisés par équipage.

Pour chaque régata, après élimination des participants non licenciés en Aquitaine et reclassement, le système de points à minima, RCV A 4.1, s'appliquera.

Un coureur ou un équipage absent, qui n'a pas pris le départ, qui n'a pas fini, qui a abandonné après avoir fini ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la série plus un.

6 – HOMOLOGATION

6.1 – Pour être homologuée, chaque régata comptant pour le championnat devra avoir été courue sous les règles ISAF en vigueur et avoir été arbitrée par des arbitres (président de Comité de Course et président du comité de protestation) délégués par la Commission Régionale d'Arbitrage.

6.2 – Transmission des résultats

Les résultats de chaque épreuve devront parvenir à la ligue immédiatement après la fin de l'épreuve sous forme de fichiers informatiques EXCEL.

Le classement et la transmission sont sous l'entière responsabilité du délégué de série.

Les résultats fournis sous une autre forme ne seront pas pris en compte.

Les concurrents inscrits sans numéro de licence et sans numéro de club ne pourront pas être pris en compte.



**BANQUE POPULAIRE
DU SUD-OUEST**

*Partenaire officiel de
la Ligue d'Aquitaine de Voile*

LIGUE D'AQUITAINE DE VOILE

Boulevard du Parc des Expositions
33520 Bruges - Bordeaux Lac

Téléphone : 05.56.50.47.93 - Télécopie : 05.56.69.09.09

Email : voile.aquitaine@club-internet.fr

Site Internet : voile-aquitaine.fr.st